



MIXITÉ SOCIALE

Pap Ndiaye attendu
au tournant
sur son accord
avec le privé
sous contrat

PAGE 11

SOCIÉTÉ

Mixité sociale : Ndiaye attendu au tournant sur son accord avec le privé sous contrat

Pour des acteurs du monde éducatif, ce protocole pourrait pousser des parents à se tourner vers le hors-contrat.

AUDE BARIÉTY  @AudeBariety

ÉDUCATION La fusée « mixité » va-t-elle finalement entrer en orbite... ou exploser avant même son décollage ? Ce mercredi après-midi, le ministère de l'Éducation nationale et le Secrétariat général de l'enseignement catholique doivent signer un protocole visant à renforcer la mixité sociale et scolaire dans les établissements catholiques, qui représentent l'immense majorité de l'enseignement privé sous contrat. Le deuxième volet de ce chantier présenté comme une « priorité » par le ministre de l'Éducation, Pap Ndiaye, depuis son entrée en fonction Rue de Grenelle en mai 2022.

Le premier volet, qui concernait l'enseignement public, aurait dû être présenté le 11 mai. Las, ni conférence de presse, ni interview dans un média, ni même envoi de communiqué de presse n'ont eu lieu... Dans un simple message aux journalistes, la Rue de Grenelle s'est contentée d'indiquer que l'objectif fixé aux recteurs par Pap Ndiaye était de « réduire les différences de recrutement social entre établissements de 20 % d'ici à 2027 ». Pour ce faire, des comités académiques réunissant collectivités territoriales, représentants des établissements et parents d'élèves

devront être créés avant l'été afin de « partager les constats et préparer les actions adaptées à chaque territoire pour faire progresser la mixité ».

Le raté du 11 mai n'est que le dernier épisode en date d'un lancement plus que poussif. Attendues à la fin de l'année dernière, les annonces ont été repoussées encore et encore, notamment en raison de la contestation contre la réforme des retraites, mais aussi pour laisser le champ libre au « gros sujet » de la revalorisation des rémunérations des enseignants. Les contours du plan de Pap Ndiaye se sont toutefois peu à peu dessinés, notamment lors d'une interview accordée au *Figaro* mi-avril. Au programme : des « actions » dans le public, « qui scolarise la grande masse des élèves (80 %) et où les contrastes sociaux sont extrêmement forts », et la signature d'un protocole avec le privé sous contrat, de la part duquel un « engagement » était attendu.

Ce dernier point a suscité des turbulences, en particulier à droite de l'échiquier politique. Plusieurs personnalités, parmi lesquelles le président du Sénat, Gérard Larcher, et le président des Républicains, Éric Ciotti, ont évoqué leur crainte d'une « nouvelle guerre scolaire », en référence à la forte

contestation ayant mené au retrait du projet de loi Savary de 1984, qui sonnait la mort de l'école libre. « Plutôt que de s'inquiéter de la mixité sociale des écoles privées, Pap Ndiaye devrait se préoccuper davantage du déclin tragique de notre niveau scolaire », ajoutait le patron des Républicains dans une interview au *Figaro*, tandis que la maire du 7^e arrondissement de la capitale, Rachida Dati, s'interrogeait sur Europe 1 : « Pourquoi veut-il détruire ce qui marche ? »

Questionné sur le sujet, Emmanuel Macron a estimé le 15 mai auprès de *L'Opinion* que Pap Ndiaye avait « raison de vouloir rassembler tout le monde », la mixité étant à ses yeux « un combat essentiel parce qu'il permet de corriger les inégalités de départ ». « Mais il ne faut pas réveiller de vieux conflits », a aussitôt ajouté le chef de l'État, confirmant ainsi sa prudence sur ce dossier explosif.

Si, de leur côté, les acteurs de l'enseignement public sont majoritairement favorables à faire porter au privé une partie des efforts en matière de mixité, plusieurs partagent une « crainte » : celle que le protocole signé avec l'enseignement privé sous contrat ne pousse certains parents à se tourner vers le hors-contrat. « Si le privé devient comme le public, on mettra les en-





fants dans le hors-contrat pour qu'il y ait une continuité entre la maison et l'école en matière d'éducation», assume ainsi une jeune mère de famille des Hauts-de-Seine.

«La mixité peut être une grande chance pour tous les élèves... à partir du moment où elle est instaurée de façon raisonnable et raisonnée. Sinon, cela risque de pousser les élèves plus riches du privé sous contrat vers le hors-contrat, qui se répand déjà de plus en plus», soulignait déjà Laurent Zameczkowski, vice-président de la Peep, fédération de parents de l'enseignement public, mi-avril dans nos colonnes.

Une déclaration qui a fait bondir la Fondation pour l'école et la Fédération des parents d'élèves des écoles indépendantes (FPEEI). Dans un communiqué, ces dernières se sont «indignées» de ces «amalgames qui sont faits ici, en comparant le hors-contrat à une anomalie qui se répandrait, alors qu'en réalité, c'est bien l'enseignement et le niveau scolaire de l'Éducation nationale que les parents sont de plus en plus nombreux à fuir». Et les deux structures de rappeler que les établissements indépendants ne cessent de croître depuis plusieurs années. La Fondation pour l'école répertorie ainsi près de 2500 établissements de cette nature, dont 120 ouverts à la rentrée 2022.

Avec la signature du protocole, qui fait s'interroger un certain nombre de parents d'élèves scolarisés dans des établissements privés sous contrat, «nous nous attendons à une hausse du nombre d'élèves et de créations d'établissements», souligne Anne-Françoise de Saint-Albin, de la Fondation pour l'école. Si cette dernière refuse de qualifier ce potentiel phénomène - impossible à estimer en l'état - de «bonne nouvelle» pour le hors contrat, elle «espère» qu'un éventuel afflux d'élèves permettrait une «meilleure reconnaissance» des écoles indépendantes et de leurs élèves par l'Éducation nationale, au lieu de «la méfiance naturelle qui existe aujourd'hui».

Eric Mestrallet, fondateur du réseau Espérance banlieues, qui compte aujourd'hui 1100 élèves dans 17 établissements scolaires situés dans des quartiers défavorisés ou à proximité, ne table quant à lui pas sur une croissance de ses effectifs liés au protocole. «Je pense que les parents qui vont se détourner du sous-contrat pour aller vers le hors-contrat seront à la recherche d'un entre-soi, ce qui est l'antithèse d'Espérance banlieues», déclare celui qui se veut toutefois optimiste sur le «dynamisme» de son réseau.

«Va-t-il y avoir des familles qui vont se tourner vers le hors-contrat? Je ne sais pas. Les parents sont libres de leur choix, et je trouve très heureux que cette liberté existe en France», indique de son côté Gilles Demarquet, président de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel). «Mais je crois qu'on se construit aussi dans la diversité. Il me semble important de pouvoir côtoyer à l'école des élèves divers et variés. Et rappelons-nous par ailleurs que les principaux pères fondateurs de l'enseignement catholique, don Bosco, saint Jean-Baptiste de La Salle, avaient le souci de s'adresser prioritairement aux plus défavorisés...» ■

« Si le privé devient comme le public, on mettra les enfants dans le hors-contrat pour qu'il y ait une continuité entre la maison et l'école en matière d'éducation »

UNE JEUNE MÈRE DE FAMILLE
DES HAUTS-DE-SEINE

2500

établissements

scolaires hors-contrat, dont 120 ouverts à la rentrée 2022, sont répertoriés par la Fondation pour l'école



SORIANO/LE FIGARO

Plutôt que de s'inquiéter de la mixité sociale des écoles privées, Pap Ndiaye devrait se préoccuper davantage du déclin tragique de notre niveau scolaire

ÉRIC CIOTTI, PRÉSIDENT
DES RÉPUBLICAINS



Situé à Hellemmes dans le Nord, le groupe scolaire Saint-Joseph, un établissement catholique privé sous contrat, a érigé en principe cardinal la diversité de ses élèves.

PAULINE FOURNIER/
LE FIGARO